AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0237
FR0010501692-FS0120

8 février 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2019, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société GENERIX et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 227 961 actions GENERIX représentant autant de droits de vote, soit 5,54% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GENERIX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 22 167 769 actions représentant 24 019 573 de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.